



Partage de maison et de liquidité après décès

Par **benab**, le **09/03/2009** à **14:50**

Bonjour , voila ma question :

Mon père arrive en fin de vie et ses jours sont comptés. Il laisse derrière lui une maison dont il était propriétaire avec ma mère qui décédé le 21 juin 2001.

A l'issue du décès de ma mère en 2001, aucune démarche de succession ne s'est faite à ce jour. Mon père laissera après son décès aussi une grosse somme d'argent (environ 150 000 euros) sur ses comptes d'épargnes.

Mon père s'est marié le 30 mars 2002 et il a eu deux enfants.

Je voudrais savoir SVP comment le partage va s'effectuer entre mes 8 frères et soeurs et ma belle-mère avec ses deux enfants (maison + 150 000 euros)

Je voudrais savoir à quel montant le notaire va s'octroyer sur la maison et les 150 000 euros.

Je vous remercie également de me dire quelle procédure suivre pour éviter que ma belle mère s'empoches les 150 000 euros.

Un grand merci